

RAIFFEISEN

Femmes et prévoyance: idées reçues et réalité

Evénement en ligne

Raiffeisen Suisse société coopérative | en ligne | 12 novembre 2024



Bienvenue

Vos intervenantes du jour



JULIE GLOOR

Spécialiste en planification
successorale - Avocate
Raiffeisen Suisse



SOPHIE LASSUEUR

Consultante en
investissement
Raiffeisen Suisse

Sondage



Quand vous êtes-vous penchée sur votre prévoyance retraite pour la dernière fois?

- Il y a une semaine
- Il y a un mois
- Il y a un an
- Pas encore

Abordez suffisamment tôt vos projets pour la retraite...

... et comblez l'écart de rente qui existe entre femmes et hommes



Ø rentes annuelles en Suisse

Hommes CHF 52'672

Femmes CHF 36'433



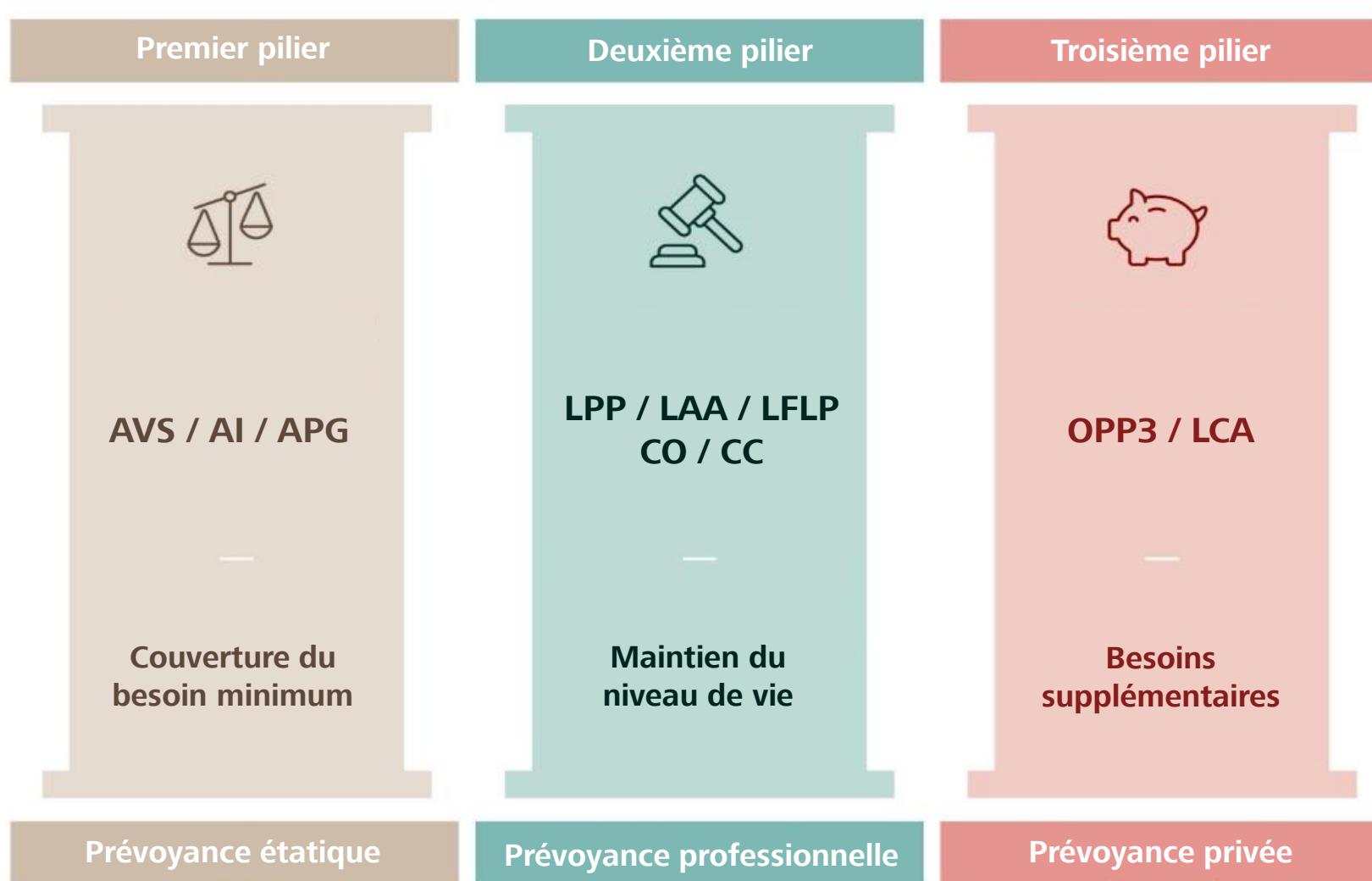
Différence CHF 16'239 | 30,8%

Source: OFS – Enquête sur les revenus et les conditions de vie, SILC | Etat des données: Déc. 2023 | Rente globale annuelle



- 1 Travail à temps partiel
- 2 Congés de maternité / longue durée
- 3 Inégalités salariales
- 4 Longévité
- 5 Activités indépendantes

Prévoyance suisse – Le système des trois piliers



AVS – Montant des prestations de retraite

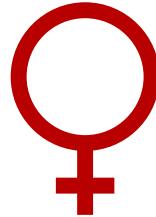
Rente maximale et/ou complète ?

Exemples pour une **personne seule**

Revenu annuel moyen déterminant	95'000	66'000	120'000	51'000	
Durée de cotisations	44 ans	44 ans	32 ans	26 ans	
Rente maximale					
Rente complète					
Montant de la rente AVS mensuelle	2'450	2'156	1'782	1'158	

Situation actuelle des rentes (écart de rente entre femmes et hommes)

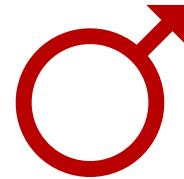
La plus grande différence réside dans la rente LPP



AVS (médiane) CHF 1'784

LPP (médiane) CHF 1'201

Total (médiane) CHF 2'985



AVS (médiane) CHF 1'969

LPP (médiane) CHF 2'100

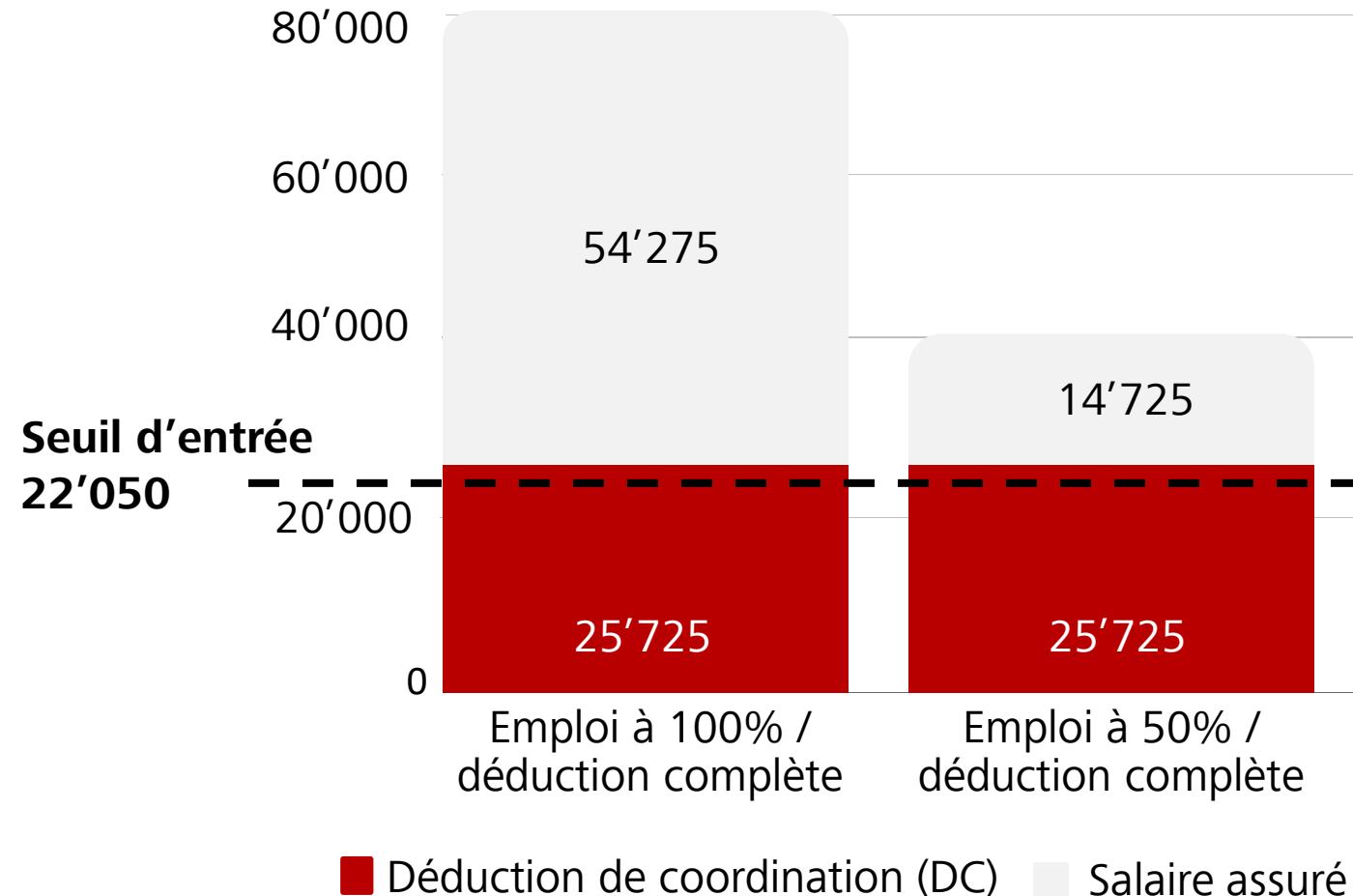
Total (médiane) CHF 4'069

Source: OFS – Statistique des nouvelles rentes 2021

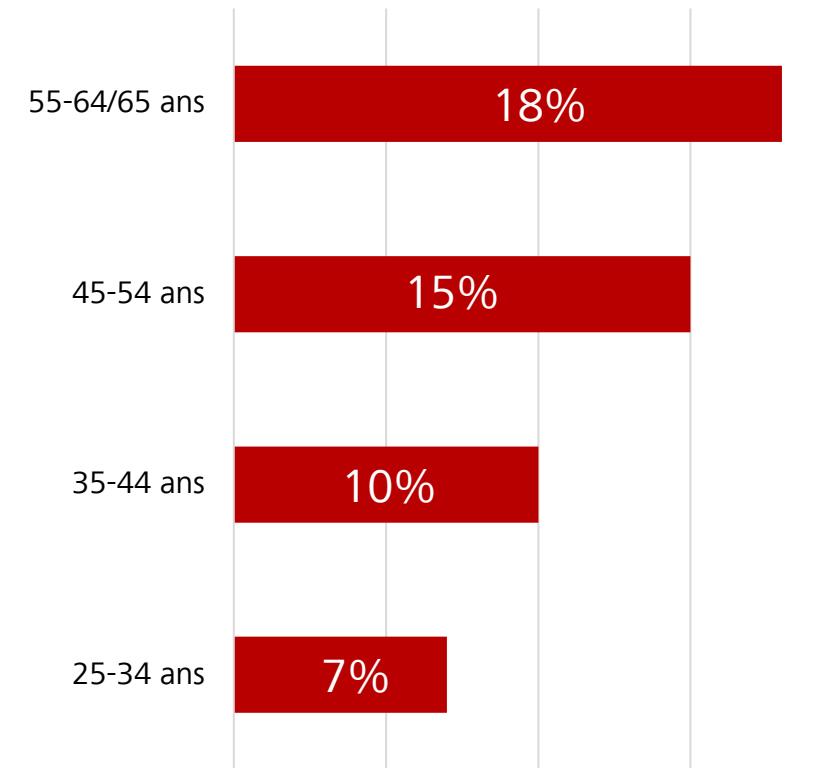
Le défi de la déduction de coordination...

... et du seuil d'entrée

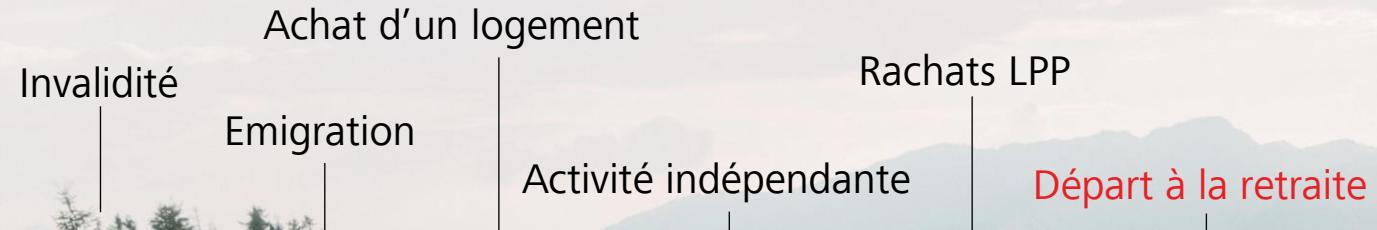
Revenu annuel en CHF



Cotisations LPP obligatoires



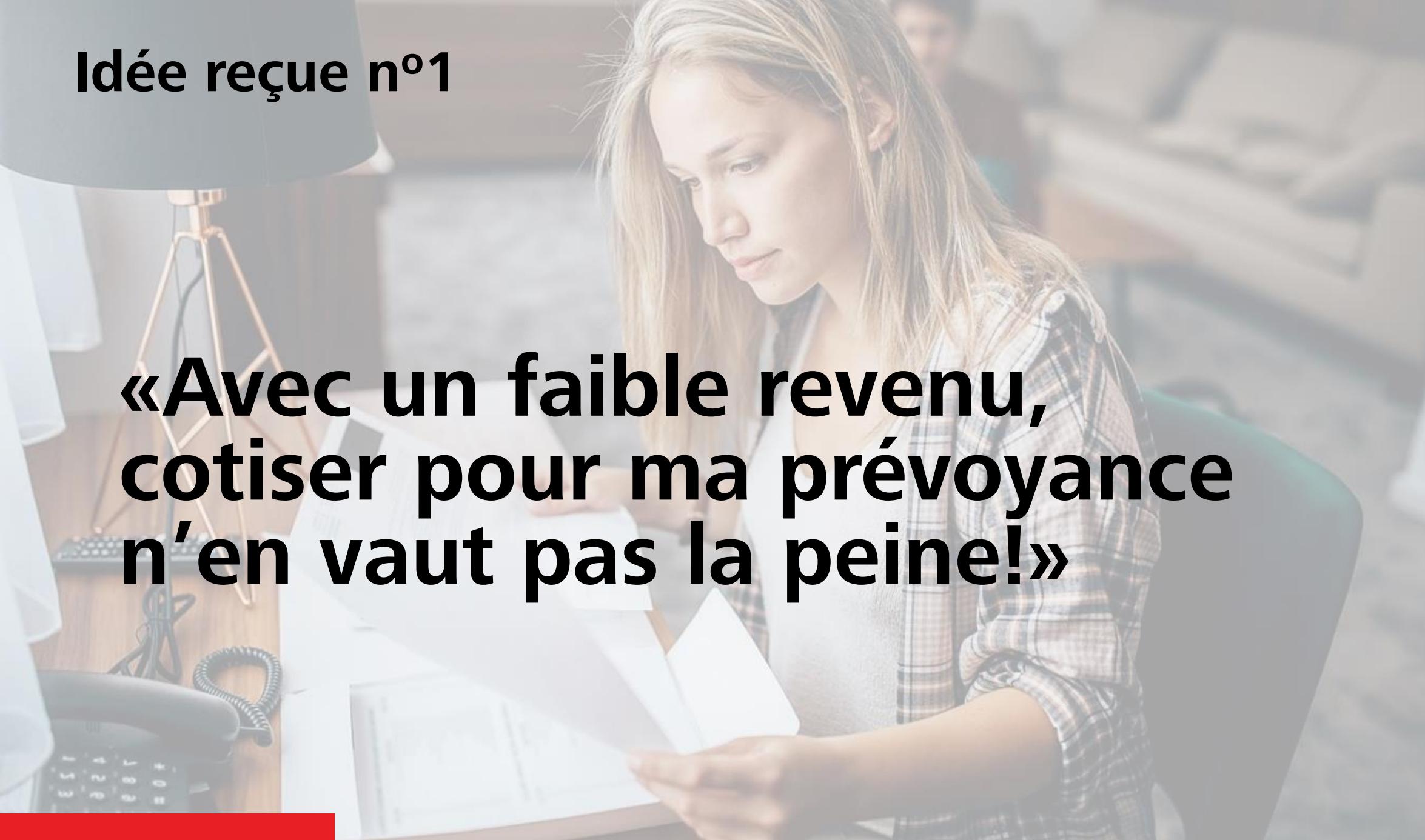
3^e pilier – compte de prévoyance 3a



- + Prévoyance privée
- + Economies d'impôts
- + Flexibilité

Idée reçue n°1

**«Avec un faible revenu,
cotiser pour ma prévoyance
n'en vaut pas la peine!»**



Les changements font partie de la vie...

... mais ne manquez pas de vérifier aussi votre situation en matière de prévoyance

Célibataire



Mariage



Concubinage / familles recomposées



Travail à temps partiel / Reprise du travail après un congé maternité



Divorce



Départ à la retraite



Un divorce peut être douloureux à tous points de vue...

... pensez aussi aux aspects financiers

1. pilier: prévoyance étatique

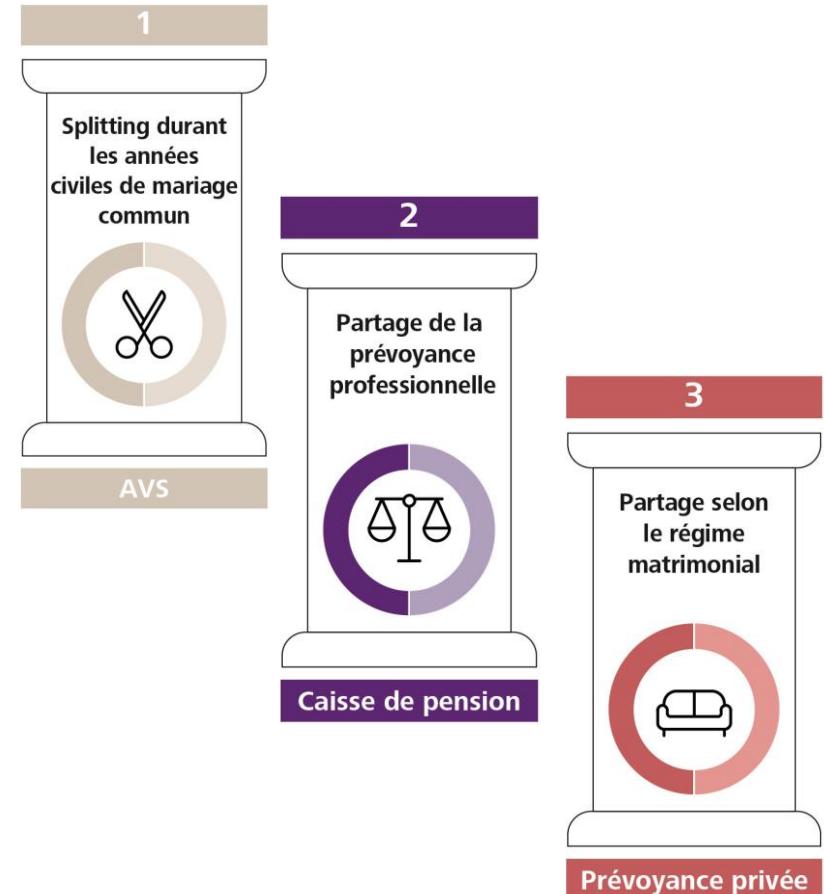
Dans le cas de l'AVS, le revenu perçu par les deux conjoints pendant les années complètes de mariage est partagé.

2^e pilier: prévoyance professionnelle

Dans le deuxième pilier, les avoirs de la caisse de pension acquis par les deux conjoints pendant le mariage sont divisés en deux.

3^e pilier: prévoyance privée

Les fonds du pilier 3a épargnés pendant le mariage sont divisés en deux si aucune séparation de biens n'a été décidée par contrat de mariage.



Idée reçue n°2

«Travailler ne vaut pas la peine – mes revenus vont aux impôts et à la crèche!»



Au-delà de l'aspect financier...

... rester active sur le marché du travail apporte d'autres avantages



Employabilité



Perspectives de carrière



Cotisations 2^e pilier

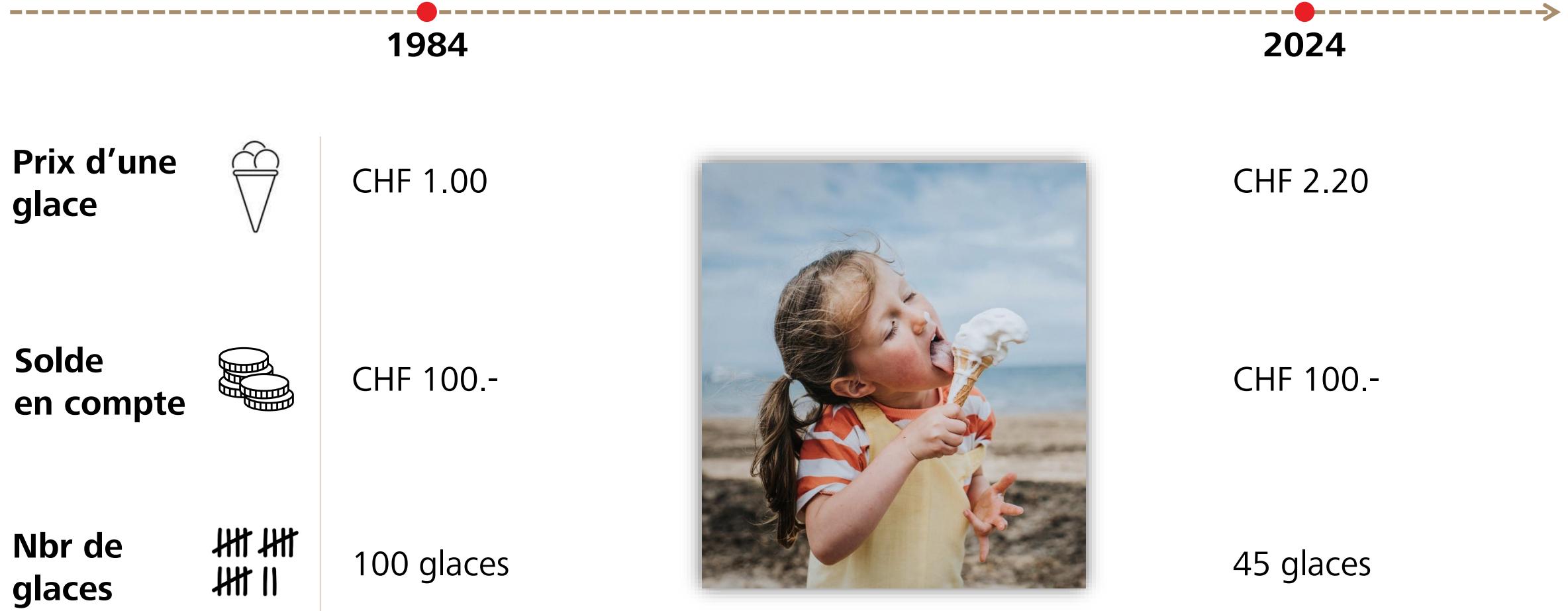
Idée reçue n°3

«Je préfère laisser mon argent sur un compte épargne – je trouve les placements trop incertains!»



L'inflation fait fondre le pouvoir d'achat...

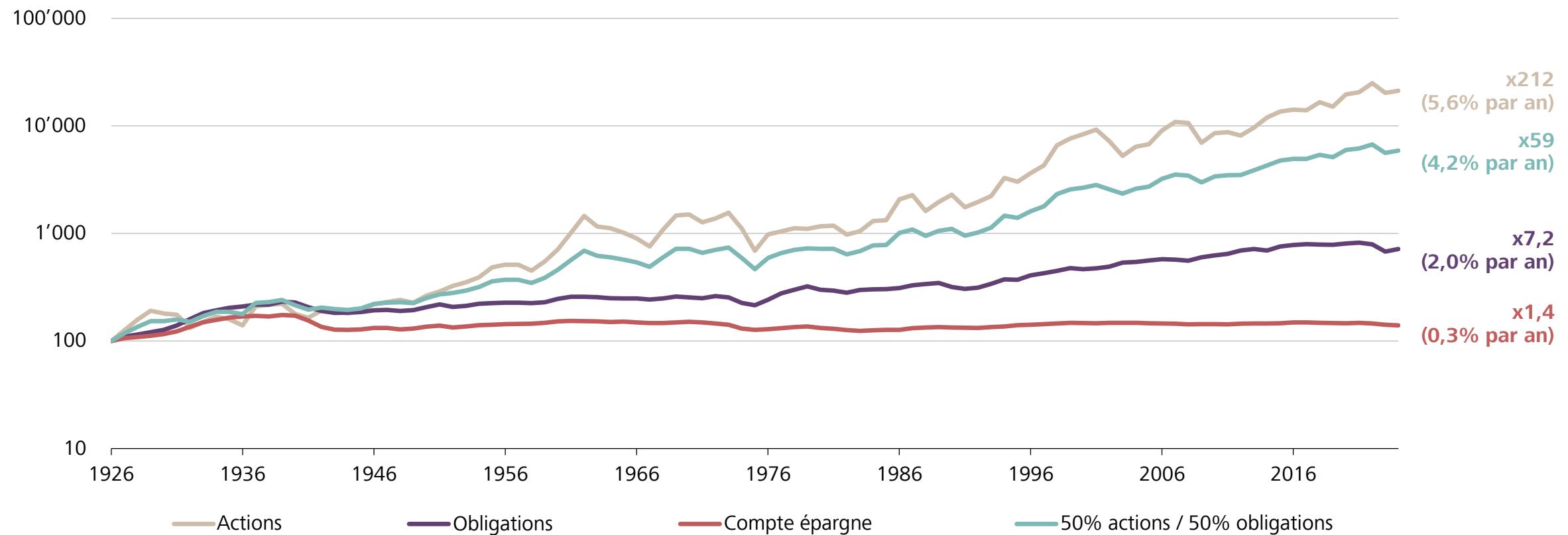
... explication à travers un exemple



Observez l'évolution de la valeur à long terme...

... et bénéficiez de l'effet des intérêts composés

Evolution réelle à long terme d'un investissement de CHF 100 dans des actions suisses

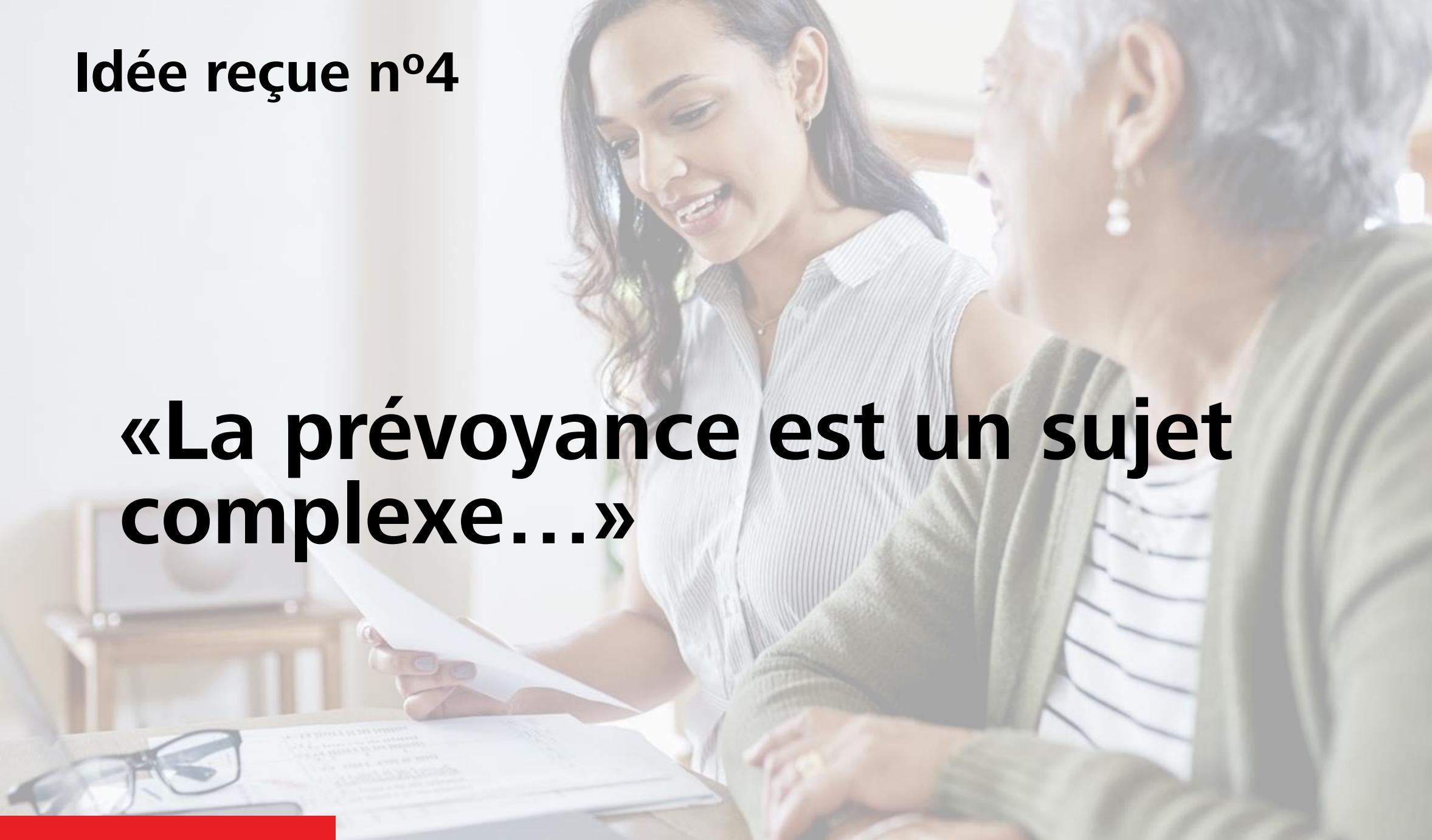


Sur la base des données de fin d'année, représentation logarithmique

Sources: Banque Pictet & Cie SA, Centre d'investissement et de prévoyance de Raiffeisen Suisse

Idée reçue n°4

«La prévoyance est un sujet complexe...»



La prévoyance est un sujet complexe...

... mais si on connaît les règles du jeu, on se donne les moyens de prendre les bonnes décisions et de gagner la partie.



**Nous sommes à votre
disposition pour répondre à
vos questions dans le chat.**

Enseignements clés



Prenez les rênes
de votre avenir



Obtenez des
connaissances de base



Faites-vous conseiller

Outils et liens utiles



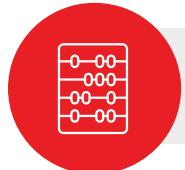
[Tout sur les femmes et la prévoyance](#)



[Baromètre de la prévoyance Raiffeisen 2024](#)



[Travail à temps partiel et prévoyance](#)



[5 conseils pour la prévoyance des femmes](#)



[Mariage, divorce et prévoyance](#)



**Nous vous
remercions de votre
attention.**

Retrouvez plus d'informations sur
**raiffeisen.ch/femmes-et-
prévoyance**

Q&A – Les questions des participantes

Dans ce document, nous avons répondu aux questions qui n'ont pas pu être traitées durant l'événement digital, en les regroupant thématiquement.

Vous avez encore des questions sur le thème de la prévoyance ou vous souhaitez faire le point sur votre situation personnelle? Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller lors d'un entretien individuel.

Thème **retraite / rentes**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Combien de temps avant la retraite faut-il s'y prendre pour assurer une meilleure rente en rachetant par exemple des années?	<p>Une retraite anticipée coûte cher, car les dernières années avant la retraite sont les plus importantes sur le plan financier. Le versement anticipé de la prestation de la caisse de pension entraîne en général une baisse de la rente de 5 à 10 % par année d'anticipation.</p> <p>Faites le point sur vos finances:</p> <ul style="list-style-type: none">• Quels seront vos besoins financiers après la retraite (budget)?• Sur quels revenus pourrez-vous compter après la retraite?• Votre patrimoine privé suffira-t-il à combler les lacunes de revenus? <p>Une planification de la retraite illustre les possibilités qui s'offrent à vous. Si vos moyens financiers ne vous permettent pas de prendre votre retraite quelques années plus tôt, une retraite partielle pourrait représenter une alternative intéressante.</p> <p>Le versement (partiel) de la rente AVS est possible au plus tôt à partir de 63 ans, soit au maximum 2 ans avant d'atteindre l'âge de référence de 65 ans. Comme dans le deuxième pilier, l'encaissement anticipé des prestations AVS engendre une réduction du montant de la rente. Des dispositions particulières s'appliquent aux femmes nées entre 1961 et 1969.</p>

Thème **retraite / rentes**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Pour l'avoir LPP à la retraite, conseillez-vous de demander en rente ou en avoir unique ?	<p>C'est l'une des questions les plus importantes lors de la retraite, car une fois prise, cette décision a des conséquences jusqu'à la fin de vos jours. Les deux formes de perception présentent des avantages et des inconvénients qu'il convient d'évaluer pour soi-même (-> Aide à la prise de décision).</p> <p>Souvent, une forme mixte représente la solution idéale. On perçoit une rente suffisante pour couvrir, avec l'AVS, les besoins courants et on se fait verser le reste sous forme de capital.</p> <p>Si vous optez pour un retrait partiel ou total du capital, vous devez respecter le délai d'inscription prévu par le règlement de prévoyance de la caisse concernée. Dans le cas contraire, le versement de la rente sera accepté.</p> <p>Vous avez idéalement planifié les retraits des fonds 3a jusqu'à votre 60e anniversaire. A partir de cette date, vous pouvez retirer régulièrement vos fonds 3a. L'impôt sur les versements en capital s'applique au moment du retrait. En raison du système fiscal progressif de la Confédération et de nombreux cantons, vous économisez généralement des impôts en effectuant des retraits échelonnés.</p> <p>Pour en savoir plus sur les économies d'impôts grâce à une bonne planification de la prévoyance, consultez notre Guide de la prévoyance.</p>

Thème **retraite / rentes**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
A partir de quel âge peut-on demander ou est-ce utile de demander une projection de ma prévoyance?	Idéalement, il est conseillé de s'intéresser à sa situation de prévoyance retraite une dizaine d'années avant la cessation d'activité prévue.
Être mariée au moment de prendre sa retraite : est-ce un désavantage financier pour les femmes ?	Le fait d'être marié·e ne génère pas de désavantage en soi, ni pour les femmes, ni pour les hommes. Il convient cependant de garder à l'esprit que la rente AVS des personnes mariées est plafonnée – pour le couple – à 150% de la rente AVS simple.
Quand on est marié, peut-on refuser le partage des cotisations de prévoyance?	Au niveau de l'AVS, le splitting intervient de manière automatique et obligatoire, au plus tard au moment de la retraite du second conjoint. Pour la LPP, il n'existe aucun partage de prestations, sauf en cas de divorce.

Thème **lacunes de prévoyance**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Comment puis-je savoir si j'ai une lacune AVS / une année de cotisation manquante?	Demandez un extrait de compte individuel (extrait CI) à votre caisse de compensation AVS. Sur ce relevé sont comptabilisés chaque année les revenus soumis à cotisation et les périodes de cotisation. Pour les personnes mariées, la cotisation de l'un des deux conjoints vaut en principe pour les deux. Dans la majorité des cas, les années de mariage ne sont donc pas des années manquantes, quand bien même aucun revenu ne serait inscrit sur le compte individuel.
Peut-on racheter des années de cotisations d'AVS manquantes?	Les années manquantes remontant à moins de 5 ans peuvent faire l'objet d'un rattrapage (rachat). Il convient donc de ne pas laisser passer ce délai et de faire le nécessaire rapidement en cas de lacune avérée.
Est-ce que lorsqu'on perçoit une rente de veuve, on continue à cotiser à l'AVS sur cette rente? Ou il n'y a plus de cotisation si l'on n'a pas d'emploi?	Les personnes sans activité lucrative cotisent à l'AVS jusqu'à l'âge de référence. Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la fortune et des revenus acquis sous forme de rentes. Les rentes de veuve font partie de ces revenus.

Thème **lacunes de prévoyance**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Comment faire si on travaille à temps partiel pour combler un trou LPP ?	Le montant des prestations LPP dépend fortement du salaire cotisant, et donc du degré d'activité lucrative. D'éventuelles lacunes de prévoyance figurent en principe sur le certificat de prévoyance. Il est possible de les compenser par le biais de rachats.
Je n'ai pas travaillé pendant une quinzaine d'année pour élever nos 3 enfants. Mon mari gagne bien sa vie, et a cotisé au maximum pour l'AVS. Mais j'apprends que si mon mari décède, je toucherai l'AVS uniquement en fonction de mes propres cotisations, ce qui ne m'assure pas l'AVS maximale... Est-ce vrai?	En cas de décès de votre conjoint avant l'âge de la retraite, la rente de veuve et les éventuelles rentes d'orphelin seront calculées en fonction des salaires sur lesquels votre mari a cotisé durant sa carrière professionnelle.
Pour un conjoint marié n'ayant pas travaillé et dont le conjoint a versé le double de la cotisations AVS, quel montant de cotisation est comptabilisé pour le conjoint n'ayant pas travaillé?	Le splitting des revenus est effectué au plus tard au deuxième cas d'assurance, à savoir lorsque la deuxième personne atteint l'âge de référence AVS. A ce moment, la moitié des salaires acquis durant la période de mariage est partagée entre les deux conjoints et le calcul de la rente de chacune des personnes est effectué sur la base de la nouvelle situation. Outre le niveau des salaires, la durée du mariage est ainsi déterminante pour évaluer le niveau de la rente.

Thème **lacunes de prévoyance**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Mais si on a un très bon salaire et qu'on travaille à temps partiel, on aura une rente équivalente à quelqu'un qui pour le même salaire travaille à 100% ?	Effectivement, le degré d'activité n'est pas déterminant pour le calcul de la rente AVS. Dès le moment où le revenu annuel moyen durant la totalité des années de cotisation atteint le seuil de CHF 88'200 (chiffre 2024) pour une personne seule, vous avez droit à une rente AVS maximale.
Comment compenser les années d'études et donc le temps où il n'y a pas eu de cotisations aux 1er et 2e pilier. D'après votre présentation, même si je gagne un salaire élevé dès 28 ans, les années manquantes de 21 à 28 ans, font défaut pour obtenir la rente maximale à la retraite.	L'obligation de cotiser à l'AVS débute l'année qui suit le 20 ^{ème} anniversaire. Les années manquantes peuvent être rattrapées au plus tard 5 ans après la lacune. Passé ce délai, il n'existe plus de possibilité de rattrapage et la rente AVS ne sera pas complète. Dans le deuxième pilier, des possibilités de rachats existent en fonction du plan de prévoyance et figurent en principe sur le certificat d'assurance.
Est-ce que c'est vrai qu'on pourra bientôt faire des rachats du 3eme pilier, comme c'est déjà le cas pour le 2eme pilier? Si oui, depuis quand?	Les versements rétroactifs seront possibles pour la première fois à partir 2026. Apprenez-en plus ici . Mais seules les futures lacunes peuvent faire l'objet d'un versement ultérieur, la première fois à partir du 1er janvier 2026.

Thème **lacunes de prévoyance**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
<p>Lors d'un congé maternité, y a t-il un impact sur ma prévoyance retraite? Et dans le cas où je décide de baisser mon taux après mon congé maternité, à quoi faudrait-il faire attention de mon côté? Et du côté de mon conjoint: devrais-je lui demander de compenser cette différence? Ou est-ce que le système actuel permet de combler cette inégalité?</p>	<p>Toutes les prestations de retraite sont basées sur les cotisations qui sont versées. C'est particulièrement vrai dans la LPP, où les prestations résultent directement de l'épargne accumulée. Une baisse du degré d'activité génère ainsi une diminution des prestations de retraite.</p> <p>Dans l'AVS, dépendant des revenus de votre conjoint, une baisse du degré d'activité n'a potentiellement aucun impact négatif (si vous êtes mariés). Chaque situation est particulière. Nous vous encourageons à aborder la question de manière plus précise avec l'aide de votre conseiller Raiffeisen.</p>

Thème AVS: vous trouverez plus d'information à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Comment savoir quelle rente on va toucher du 1er pilier? A qui s'adresser sans frais?	Vous pouvez contacter votre caisse de compensation AVS pour obtenir une projection de vos prestations de retraite du 1 ^{er} pilier.
Est-ce le niveau de salaire qui détermine la rente maximale et la durée de cotisation si rente complète?	Le montant de votre rente AVS est calculé à partir de votre durée de cotisation et de votre revenu. Si vous payez des cotisations sans interruption de l'âge de 21 ans jusqu'à l'âge de référence, vous recevrez une rente AVS complète. Actuellement, celle-ci s'élève au minimum à 1'225 francs et au maximum à 2'450 francs par mois. Si la rente ne suffit pas à assurer les frais de subsistance, les rentières et rentiers AI et AVS peuvent demander des prestations complémentaires.
A partir de quand comptabilisons-nous les années de cotisation à l'AVS ? Est-ce que les petits jobs durant les années d'études comptent, s'ils ont été déclarés à l'AVS?	L'obligation de cotiser débute, pour les travailleurs actifs, le 1er janvier de leur 18e année ou, pour les personnes qui ne sont pas actives, le 1er janvier de leur 21e année. Elle dure jusqu'à l'atteinte de l'âge de référence AVS de 65 ans. Pour les femmes nées entre 1961 et 1969, une réglementation transitoire s'applique. La durée de cotisation complète couvre 44 ans.
Les cotisations AVS étudiantes ? A partir de quand et comment procéder?	Les étudiant·e·s paient la cotisation annuelle minimale de 514.– francs.
Bonsoir, quel est le revenu minimal pour obtenir la rente AVS maximale?	Pour une personne seule, la rente AVS maximale est obtenue à partir d'un revenu annuel moyen déterminant de CHF 88'200 (chiffre 2024).

Thème **caisse de pension**: vous trouverez plus d'information à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Que se passe-t-il pour la LPP si on a un salaire compris entre le seuil d'entrée (22'050) et la déduction de coordination (25'725) ?	Dans ce cas de figure, vous cotisez sur la base du salaire coordonné minimum de CHF 3'675 (chiffre 2024).
Que devient l'argent de notre LPP en cas de décès avant l'âge de la retraite ?	Le conjoint et les enfants sont les premiers bénéficiaires: une rente de conjoint survivant est versée si le conjoint a au moins un enfant à charge ou si le mariage a duré au moins 5 ans. La loi prévoit une <u>rente d'orphelin</u> pour les enfants mineurs de moins de 18 ans ou en formation de moins de 25 ans. D'autres prestations/versements, par exemple des fonds provenant de rachats personnels, dépendent de la structure de la caisse de pension. Renseignez-vous auprès de votre caisse de pension.
Avez-vous un outil à recommander pour comprendre le certificat LPP reçu chaque année ? Chaque année, je le reçois mais je ne le comprends pas..	Vous trouverez sur <u>cette page</u> l'enregistrement de notre livestream consacré à cette question ainsi que la présentation liée.
Bonsoir, que veut dire le taux de conversation à la LPP?	Le taux de conversion LPP est le taux qui est utilisé pour convertir l'avoird'vieillesse accumulé en rente annuelle de retraite. Il est actuellement de 6,8% dans le régime obligatoire de la LPP.

Thème **caisse de pension**: vous trouverez plus d'information à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Peut-on choisir notre caisse de pension ?	Seules les personnes de condition indépendante s'affiliant à la LPP de manière facultative ont certains choix quant à leur caisse de pension. Les personnes salariées sont automatiquement affiliées à la caisse de pension de leur employeur. Il n'existe pas d'option différente pour ces personnes.
J'ai la possibilité via mon employeur de cotiser plus de LPP par mois (10% vs 8%). Il me reste à ce jour 15 ans jusqu'à la retraite. Est-ce que ça vaut vraiment la peine de le faire ?	Le fait d'augmenter le niveau de ses cotisations LPP génère des prestations supérieures au moment de la retraite. Dépendant du plan de prévoyance, cela peut également être le cas en cas de décès ou d'invalidité. Ces cotisations sont déductibles du revenu imposable et offrent ainsi une économie d'impôts. Enfin, une augmentation des cotisations augmente les possibilités de rachats. Revers de la médaille: le revenu mensuel net est un peu inférieur.
Je travaille à temps partiel. Quelle devrait être la cotisation LPP idéale ? Où pouvons-nous trouver des caisses favorisant les personnes travaillant à temps partiel ? Et pouvons-nous changer de caisse si nous sommes employés?	Le plan de prévoyance indique dans quelle mesure l'institution de prévoyance est favorable au travail à temps partiel. Citons par exemple les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Les salaires inférieurs au seuil d'entrée actuel de 22 050 CHF sont assurés.• La déduction de coordination est réduite (p. ex. renonciation complète, adaptation au taux d'occupation). Les assurés peuvent certes participer au choix de la caisse de pension, mais ils ne peuvent pas la choisir librement. C'est pourquoi il est important qu'ils soulèvent la question au sein de leur conseil de Fondation, qui est composé paritairement de représentants de l'employeur et des salariés et qui prend ce type de décision.
J'ai retiré un montant de mon 2ème pilier pour l'achat d'un bien immobilier. Faut-il que je rembourse ce montant ? Si oui, est-ce mieux avec un compte 3a ou avec mes économies ?	C'est une décision très personnelle, motivée notamment par votre besoin en ressources financières au moment de la retraite. Il faut également tenir compte d'un éventuel impact au niveau des prestations de risque décès et invalidité. Nous vous recommandons d'aborder la question avec votre conseiller Raiffeisen.

Thème **caisse de pension**: vous trouverez plus d'information à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Peut-on perdre notre argent LPP? ou est-ce garantit? (si par exemple ma caisse de pension investit et perd cet argent).	Il existe un Fonds de garantie LPP, qui assure les prestations provenant des cotisations obligatoires versées à la caisse de pension. En cas de faillite d'une caisse de pension, le fonds assure le versement de la partie obligatoire des prestations du 2 ^{ème} pilier.
L'employeur peut décider de cotiser pour ses employés QUE sur 80% du salaire - c'est juste ? Il peut aussi décider d'assurer en LPP que 40% du salaire par exemple ?	Le salaire assuré en LPP est défini par la loi. On ne peut pas s'en écarter dans la partie obligatoire, à savoir si le salaire annuel est égal ou inférieur à CHF 88'200 (chiffre 2024). Dans la partie surobligatoire, le plan de prévoyance peut prévoir des prescriptions différentes. Il se peut donc effectivement que l'entier du salaire ne soit pas assuré dans le deuxième pilier.
Le taux de conversion LPP permet de convertir l'avoir de vieillesse en une rente de retraite annuelle. Y a-t-il un risque que ce taux baisse dans les 20 prochaines années ? si oui, quelle solution privilégier pour garder un niveau de vie correct ?	La révision LPP 21 prévoyait – entre autres – une diminution du taux de conversion de 6,8% à 6,0%. Le projet a été refusé en votation populaire en septembre 2024. Il n'est pas exclu que de futures révisions de la LPP modifient ce taux. A noter qu'une grande partie des caisses de pension offrent des prestations qui vont au-delà des prescriptions minimales. On parle de LPP surobligatoire. En revanche, ces caisses appliquent d'ores et déjà des taux de conversion inférieurs à celui du minimum LPP. Les solutions visant à combler les lacunes passent généralement par l'épargne personnelle, notamment au moyen du pilier 3a.

Thème **rachat dans la caisse de pension**: plus d'information sur cette fiche

Question	Réponse
Pourriez-vous expliquer le rachat de sa LPP (fiscalement et gain à la retraite)	<p>Vous trouverez sur cette page consacrée au rachat de la caisse de pension des explications à ce sujet.</p> <p>Aspects fiscaux:</p> <p>Les versements que vous effectuez dans la caisse de pension et au pilier 3a, sont déductibles de votre revenu imposable. Les revenus de ces avoirs de prévoyance et des fonds liés à la prévoyance sont exonérés d'impôt et ne sont pas soumis à l'impôt sur la fortune. Toutefois, des impôts devront être payés sur le retrait du capital.</p> <p>Impôt sur le revenu: la rente de la caisse de pension est entièrement imposée comme revenu.</p> <p>Impôt sur le retrait du capital: si vous percevez votre patrimoine de la caisse de pension sous forme de capital, un impôt devra être payé, généralement à un taux inférieur que celui de l'impôt sur le revenu régulier. Toutefois, la Confédération et de nombreux cantons utilisent des modèles d'impôt progressifs.</p>

Thème rachat dans la caisse de pension: plus d'information sur cette fiche

Question	Réponse
Mon argent fructifie-t-il mieux dans un 2e ou dans un 3e pilier? Ai-je plutôt intérêt à faire des rachats dans le 2e pilier ou à augmenter mes cotisations au 3e pilier?	<p>En général, il faudrait commencer par exploiter le montant maximal du pilier 3a. Pour des considérations de rendement et de risque, <u>les rachats de caisse de pension</u> n'ont de sens qu'à partir de 50 ans. En outre, vous économisez des impôts si vous effectuez des rachats échelonnés sur plusieurs années. Il y a de nombreux points à prendre en compte lors d'un rachat dans la caisse de pension. Vous trouverez dans cette <u>fiche d'information</u> des éléments pertinents sur la question de savoir si et à partir de quand une telle opération peut s'avérer intéressante pour vous.</p> <p>Utilisez d'abord le montant maximal du pilier 3a avant d'effectuer des rachats dans la caisse de pension. Avec le pilier 3a, vous disposez d'une plus grande marge de manœuvre en ce qui concerne le choix du produit et de la stratégie de placement, d'une plus grande flexibilité pour les retraits futurs et d'une garantie de remboursement en cas de décès.</p> <p>Pour en savoir plus sur les économies d'impôts grâce à une bonne planification de la prévoyance, consultez notre <u>Guide de la prévoyance</u>.</p>

Thème rachat dans la caisse de pension: plus d'information sur cette fiche

Question	Réponse
Peut-on cotiser plus pour le 2 ^{ème} pilier?	<p>Il n'est pas possible de choisir individuellement le montant annuel de la cotisation, sauf auprès de certaines caisses de pension qui proposent différents barèmes de cotisations (mini, standard, maxi).</p> <p>Mais vous avez, sous certaines conditions, la possibilité de combler des lacunes survenues par le passé au moyen de rachats. C'est généralement le cas lorsque l'avoir vieillesse épargné jusqu'à aujourd'hui est inférieur à l'avoir qui serait disponible si vous aviez toujours cotisé auprès de la caisse de pension actuelle avec le salaire actuel.</p>
Si on rachète de la LPP, que se passe-t-il en cas de décès de la femme avant la retraite? L'argent revient-il à son mari?	<p>Il existe des caisses de pension qui, en cas de décès avant la retraite, restituent aux survivants les montants rachetés, en plus des éventuelles prestations de survivants. D'autres ne le prévoient pas.</p> <p>Avant de procéder à un rachat, vérifiez comment ces derniers sont traités et pensez à régler également l'ordre des bénéficiaires.</p>
Puis-je racheter des montants LPP si je ne travaille pas actuellement ?	<p>Non, il n'est pas possible d'effectuer des rachats LPP dans votre situation. Votre éventuel avoir LPP se trouve en principe sur un compte ou une police de libre passage. Or, il n'est pas possible d'alimenter volontairement ce type de comptes.</p>

Thème prévoyance privée (3e pilier): vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Est-ce intéressant de conclure plusieurs 3 ^e piliers?	<p>La loi ne prévoit pas de limitation du nombre de contrats de prévoyance liée. De manière générale, on peut dire qu'il est pertinent de disposer de plusieurs comptes de prévoyance liée, d'une part pour organiser au mieux l'encaissement de ces prestations en fonction de ses besoins, et d'autre part – sous réserve des dispositions fiscales cantonales – pour optimiser la charge d'impôt liée au retrait de ces capitaux.</p> <p>En règle générale, si vous avez accumulé environ 50 000 CHF sur un compte de prévoyance, vous devriez en ouvrir un autre.</p> <p>Pour en savoir plus sur les économies d'impôts grâce à plusieurs comptes de prévoyance, cliquez ici.</p>
Une fois arrivée à l'âge de référence de l'AVS, combien d'impôts devrais-je payer sur mon 3ème pilier?	A noter: la charge fiscale et la progressivité de l'impôt varient d'un canton à l'autre. Le montant des impôts n'est donc pas le même partout.
Peut-on faire un 3ème pilier si on n'a pas d'emploi ?	Non, les versements ne sont autorisés que si vous avez perçu un revenu soumis à l'AVS. Cela vaut également pour les versements rétroactifs, qui seront possibles pour la première fois à partir de 2026.
Comment cela se passe-t-il pour une année calendaire où l'on est salariée que sur une partie de l'année, peut-on tout de même cotiser le montant maximal du pilier 3a ?	Oui, dès le moment où vous avez eu un salaire soumis à l'AVS durant une partie de l'année, vous avez le droit de cotiser au pilier 3a. La cotisation maximale possible est déterminée en fonction de votre statut d'affiliée, ou pas, à une caisse de pension.

Thème **dédution de coordination**: vous trouverez des conseils utiles pour éviter les lacunes de prévoyance [ici](#)

Question	Réponse
Je travaille à temps partiel (70%) et pour augmenter mon salaire je travaille comme auxiliaire à 10% pour un autre employeur, mais je ne gagne pas assez pour cotiser au 2e pilier chez ce dernier. Ai-je la possibilité de cotiser dans un 2e pilier "privé" pour ce 10%?	Cette situation est un peu pénalisante pour l'épargne dans la prévoyance professionnelle, car la déduction de coordination est souvent appliquée sur chacun de vos salaires. Si le règlement d'une des caisses le permet, vous pouvez demander à concentrer votre prévoyance sur une seule institution. D'un autre côté, vous recevez aujourd'hui un salaire net plus élevé. Cas échéant, vous pouvez utiliser cette différence de revenu pour améliorer votre prévoyance vieillesse en vous constituant une épargne privée dans le cadre du pilier 3a.
Comment puis-je savoir quel est le montant de la déduction de coordination calculée par ma caisse de pension?	Vous trouverez des informations sur le montant de la déduction de coordination dans votre certificat de caisse de pension et dans le règlement de prévoyance. Pour en savoir plus sur les chiffres du certificat de caisse de pension, cliquez ici .
Pourquoi est-ce que la déduction de coordination est toujours la même, quel que soit le revenu annuel ?	Le principe de la déduction de coordination est fixé dans la loi. La révision LPP 21 prévoyait – entre autres – une adaptation de la déduction de coordination. Elle a été refusée en votation populaire en septembre 2024.

Thème prévoyance privée (3e pilier): vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Si on ne cotise plus de LPP à cause de son pourcentage, moins de 22'000/an environ, est-ce bien d'ouvrir un compte 3ème pilier?	Sur le principe, il est toujours intéressant de se constituer une prévoyance retraite. Si vous n'êtes pas affiliée à la LPP compte tenu de votre salaire, le montant de la cotisation annuelle que vous pouvez verser dans un pilier 3a se monte à 20% du revenu net provenant de votre activité lucrative.
Y existe-t-il des solutions de 3e pilier qui couvrent les risques de la vie, par ex. si une personne développe, à un moment donné de sa vie, une maladie de longue durée ou un handicap ?	Il existe des solutions de 3 ^{ème} pilier bancaire et/ou assurantielles. Les produits d'assurance offrent diverses possibilités de couvrir des risques, tels que l'invalidité ou le décès.

Thème **investir**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Un investissement 100% dans des EFT est-il "risqué"?	Avec un Exchange Traded Fund (ETF), les investisseurs achètent une part d'un indice boursier (par exemple le SMI, le Dow Jones ou le DAX). Les ETF sont considérés risqués car ils investissent dans le marché des actions, l'un des marchés le plus volatile. L'investissement n'étant pas concentré sur un titre en particulier, le risque reste moins important qu'une action directe.
Qu'est-ce que c'est les actions et les obligations ?	Actions : Les actions sont des titres de participation, vous permettant de devenir copropriétaire d'une entreprise et de participer ainsi à ses résultats, mais également à l'évolution économique globale. Plus d'informations ici . Obligation : Les obligations sont des titres de créance qui consistent en un prêt d'argent à une entreprise ou à un Etat pour une période définie et qui produisent des intérêts. D'avantages d'informations ici .
Si on n'a pas un grand capital de départ, on ne peut pas avoir de portefeuille d'après ce qu'on m'a expliqué.	Les placements financiers sont rentables même pour de petits montants. C'est très simple avec un plan d'épargne en fonds . Chez Raiffeisen, vous pouvez commencer avec 100 francs et vous constituer un patrimoine à long terme grâce à l'effet des intérêts composés .
bonsoir, peut-on investir de l'argent issu de notre compte épargne 3a pour acheter des obligations et/ou actions ?	Chez Raiffeisen, il est possible d'investir sa prévoyance dans des fonds de placement stratégiques, à gestion active ou dans nos fonds quasi-indiciels. Vous trouverez sur le lien ci-contre la liste des solutions de placement existante pour la prévoyance vieillesse.

Thème **divorce**: vous trouverez plus d'informations à ce sujet [ici](#)

Question	Réponse
Est-ce que l'avs se partage en cas de divorce? Si oui, l'avs est compté depuis la date de mariage ou depuis le début de l'activité professionnelle.	<p>Pour l'AVS, les revenus acquis durant la période de mariage sont partagés par moitié (splitting) en cas de divorce.</p> <p>Partage de la prévoyance</p> <p>Date de référence début : date du mariage</p> <p>Date de référence fin : date d'introduction de la procédure de divorce.</p> <p>Il est recommandé de demander le splitting à l'AVS aussitôt que possible. Il n'est jamais trop tard pour le faire. A défaut d'une telle demande, le splitting sera automatiquement effectué au moment du calcul de la rente.</p>
Que se passe-t-il avec le 3ème pilier des époux en cas d'un divorce ? Si un de époux a un 3ème pilier mais pas l'autre; le 3ème pilier est-il partagé entre les deux époux?	<p>Le régime matrimonial est déterminant pour définir si le patrimoine de la prévoyance privée sera partagé ou non. Avec le régime matrimonial ordinaire de la participation aux acquêts et la communauté de biens, le capital de prévoyance épargné dans le 3^e pilier durant le mariage est en principe divisé en deux. Si l'avoir a été constitué au moyen de fonds provenant des acquêts, il sera mis en commun et réparti. S'il a été accumulé à partir des biens propres du partenaire, il ne sera pas partagé.</p> <p>Le fait que le capital soit placé auprès d'une banque ou d'une assurance ne joue aucun rôle en la matière. De même, le fait que le patrimoine soit détenu dans le cadre de la prévoyance liée 3a ou de la prévoyance libre 3b n'a pas d'importance.</p>
En cas de divorce, si mon mari/ma femme est indépendante et cotise juste au 3P (sans 2P), cette somme est-elle partagée ?	

Thème **étranger / arrêt d'activité**: vous trouverez ici d'autres conseils pour les globe-trotters [ici](#)

Question	Réponse
Bonsoir, que conseillez-vous lorsque l'on commence à travailler en Suisse à 48 ans et que l'on a déjà cotisé en Australie ? Pouvez-vous recommander des spécialistes qui connaissent bien les accords entre les deux pays du point de vue prévoyance et AVS ?	Au moment de votre départ à la retraite, le calcul de votre rente de vieillesse prend uniquement en compte les revenus et les années de cotisation de la période passée en Suisse. Le paiement de la rente est coordonné par le pays de résidence, pour autant qu'il existe un accord bilatéral. Pour le 1 ^{er} pilier, la caisse suisse de compensation peut vous renseigner concernant les accords conclus avec des Etats étrangers: https://www.zas.admin.ch/zas/fr/home/la-cdc/organisation/caisse-suisse-de-compensation/contact-csc.html

Vos objectifs. Notre conseil en prévoyance.

Vous avez encore des questions sur le thème de la prévoyance ou vous souhaitez faire le point sur votre situation personnelle? Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller lors d'un entretien individuel.